

2019_CT2_060

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2019 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive

Sports

■ Séance du 27 février 2019

07_1_01

■ Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2019 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien de la Communauté du Pays d'Aix à des épreuves sportives internationales a permis d'attester de l'ambition d'une politique sportive au service du plus grand nombre.

Celle-ci s'appuie sur des manifestations sportives d'exception qui suscitent tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives.

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite participer en 2019 au soutien de deux événements sportifs majeurs : l'Open Pays d'Aix Cepac et l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix.

L'Open Pays d'Aix Cepac :

La 6^{ème} édition de l'Open du Pays d'Aix Cepac est un tournoi de tennis de niveau international classé ATP 125 qui se déroulera du 6 au 12 mai 2019. Il constitue une excellente préparation des joueurs, 15 jours avant Roland Garros.

En 2019, il sera doté d'un prix de 137.500 € (cent trente cinq mille cinq cents euros) + hébergements, et sera en mesure d'attirer des joueurs classés à partir de la 50^{ème} et la 200^{ème} place au classement ATP.

Il sera organisé, par la société sportive AB2M, au Country Club Aixois, qui possède les installations suffisantes pour accueillir cette compétition de haut niveau dans le respect des contraintes de la FFT et mener une opération très aboutie de relations publiques.

Quelques chiffres :

- 40 juges de lignes, 50 ramasseurs de balles, 5 arbitres de chaises, 48 joueurs de simple (au lieu de 32 en 2018), 16 équipes de double, 10 personnes dédiées à l'entretien des courts en terre battue ;
- 2700 places assises sur le court central (tribunes gratuites et places de loges VIP);
- 350 nuitées réservées pour l'accueil des joueurs et des officiels, 3 sites de restauration ;
- un village VIP de 500 m², une zone commerciale de 150 m².

Par son nom « Open Pays d'Aix Cepac » et son logo, ce tournoi est très étroitement associé à l'image du Territoire du Pays d'Aix et le succès des cinq premières éditions l'encourage à poursuivre des actions de communication liée à cet événement.

Le succès de cette rencontre sportive dépend très largement de son audience dans les médias classiques, presses écrite et audiovisuelle. AB2M mettra en place un plan média important :

- programme officiel, gazettes, flyers, affichage sur les réseaux Muppy et Decaux de la ville d'Aix-en-Provence, sur les bus de la ville, chez les commerçants et dans les clubs de tennis de la Ligue,
- pour ce qui concerne la presse écrite locale, un partenariat sera conclu avec la Provence, partenaire officiel et pour la presse spécialisée avec Grand Chelem, Tennis Info (FFT), Tennis Magazine, TOUTMA,
- pour les radios, ce sont Nostalgie (partenaire officiel) , Radio Star, NRJ, Chéri FM et France Bleu, pour assurer la promotion en amont et couvrir la compétition,
- en ce qui concerne la TV, diffusion dans le monde entier des matchs en direct avec la chaîne de live streaming, en partenariat avec l'ATP Tour. Un partenariat privilégié avec la chaîne Eurosport est en cours de validation. Au niveau local, les chaînes France 3 et Azur TV couvriront l'événement,
- pour l'internet avec le développement du site : www.opendupaysdaix.com,
- Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram.

L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix :

La Communauté du Pays d'Aix, puis le Territoire du Pays d'Aix, ont déjà soutenu les huit premières éditions de l'«Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix» entre 2011 et 2018.

La société Ironman France organisera le 12 mai 2019 la neuvième édition de «l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix», qui est une épreuve de niveau international, au même titre que d'autres triathlons Ironman organisés en France.

Quelques chiffres de l'édition 2018 permettent de constater l'impact de cette manifestation sur le territoire :

- 2389 athlètes inscrits (88% d'athlètes hommes et 12% d'athlètes femmes), 50 équipes relais,
- 50 nationalités représentées (France, Royaume-Uni, Suisse, Italie, Allemagne, Belgique...),
- 138 femmes au départ de l'Irongirl de 8 nationalités différentes,
- 177 enfants au départ des différentes épreuves de l'Ironkids,
- 350 m² d'espace sportif dans le Village Expo Ironman (12 exposants) sur le Cours Mirabeau pendant 3 jours et 7.500 visiteurs,
- plus de 1000 volontaires assurant le succès de l'événement,

Les retombées médiatiques :

- 34 journalistes ou photographes accrédités pour 13 médias différents ;
- Presse écrite : parutions dans La Provence, parutions dans le Journal Le Pape Info, My Provence, la presse spécialisée Trimag, Trimax, Triathlete Magazine et Santé Sport Mag ;
- Presse web : Facebook (503.413 personnes atteintes entre le 6 et le 20 mai 2018), parution dans aixeninfo.fr, Go-met.com, Racing-i.com, dans la presse spécialisée Trimax Hebdo, Trimag, Triathlete Magazine, Trimes, Blog d'athlètes sous forme de communiqué de presse ou de récit de course ;
- Radio : annonces publicitaires sur RTL2 ;
- TV : chaîne l'Equipe, France 3 Provence Alpes Côte d'Azur, Tout le Sport...

Les retombées touristiques :

- 39% des athlètes ont été à l'hôtel, soit 900 athlètes dont 65% étaient à moins de 5 km de la zone d'organisation ;
- 27% des athlètes sont restés 3 nuits, 22% 2 nuits, 23% une nuit et 24% 4 nuits ou plus ;
- 22% des athlètes sont venus seuls, 25% avec une personne, 16% avec deux accompagnants, 15% avec trois accompagnants, 23% sont venus à quatre ou plus ;
- 91% des athlètes sont satisfaits de la ville d'Aix-en-Provence.

L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix en 2019 se déroulera de la façon suivante :

- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,
- une épreuve de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser plusieurs communes du Territoire du Pays d'Aix avec une arrivée à Aix-en-Provence,
- une épreuve de course à pied (21,1 km) qui s'achèvera à la Rotonde à Aix-en-Provence.

Dans le cadre de cette manifestation, la société Ironman France souhaite organiser et promouvoir le 7^{ème} «Ironkids du Pays d'Aix» qui se déroulera le samedi 11 mai 2019 à Aix-en-Provence. L'Ironkids a pour objectif de fédérer les enfants de 5 à 13 ans autour d'une épreuve sportive de type courses à pied de différentes distances selon l'âge des participants.

A l'issue des deux événements, les organisateurs s'engagent à fournir au Territoire du Pays d'Aix un bilan de l'organisation et des retombées médiatiques, touristiques et économiques sur le territoire.

Au regard de la promotion du territoire, des retombées économiques, et de la valorisation du sport de haut niveau qu'apportent ces deux grandes manifestations, le Territoire du Pays d'Aix souhaite poursuivre son soutien à leurs organisations en passant des marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2019 pour des montants prévisionnels de : 60.000 € TTC pour l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix et 135.000 € TTC pour l'Open Pays d'Aix Cepac.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 6 février 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'organisation des manifestations Ironman 70.3 du Pays d'Aix et Open Pays d'Aix Cepac en 2019 sur le Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Est approuvé le lancement de marchés à procédure adaptée de prestations de services en 2019 pour des montants prévisionnels de : 60.000 € TTC pour l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix et 135.000 € TTC pour l'Open Pays d'Aix Cepac.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble des documents y afférent.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Événements sportifs sur le Territoire du Pays d'Aix en 2019 – Open Pays d'Aix Cepac et Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20190227-2019_CT2_060-
 DE
 Date de télétransmission : 06/03/2019
 Date de réception préfecture : 06/03/2019